



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 94031

Texte de la question

M. Yvan Lachaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des sages-femmes. Le code de la santé publique, les objectifs et le contenu des études font de la sage-femme une professionnelle de la naissance et de la maternité. Pourtant, notre pays semble l'ignorer, et les sages femmes n'ont malheureusement pas les moyens concrets d'exercer dans tout leur champ de compétence, en particulier car depuis début 2005, la dernière convention entre les sages-femmes libérales et les caisses d'assurance-maladie est arrivée à expiration et l'UNCAM ne semble pas répondre aux demandes de négociations exprimées par les sages-femmes. Par exemple, le faible montant de rémunération d'une consultation de grossesse est inacceptable. S'y ajoute un désengagement injuste et arbitraire des assureurs, ainsi qu'une impossibilité de l'accès aux plateaux techniques tant publics que privés. Il lui demande si le Gouvernement compte prendre position en faveur d'une politique cohérente de soin périnatal de qualité, à laquelle les sages-femmes veulent apporter leur contribution.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94031

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mai 2006, page 4874